

REGLEMENT DEPARTEMENTAL PETANQUE

Pour concourir, tous les participants doivent porter des chaussures fermées, sous peine d'exclusion.

Afin d'organiser au mieux nos concours de pétanque (club, territoire, département, région, national), nous portons à votre connaissance les règles de participation suivantes :

Article 1 : Le concours s'adresse exclusivement aux adhérents de **Générations Mouvement 53** à jour de la cotisation et **âgés de 45 ans au minimum** dans l'année, et **domiciliés en Mayenne**.

La carte nominative d'adhérent en cours de validité **sera obligatoirement présentée** sur demande.

Les équipes, composées de 3 joueurs / joueuses - **impérativement du même club**, peuvent être soit « **Hommes-Mixte** », ou « **Femmes** ». Elles concourent dans 2 catégories : « Hommes-Mixte », ou « Femmes ».

Article 2 : les concours se déroulent en 3 ou 4 (voir 5) parties à l'initiative des organisateurs. Le temps d'une partie est limité à 1 heure (voir ¾ d'heure).

Le score réel à la limite du temps est pris en compte – (ex. 11 à 9 = + 2).

En cas de nombre d'équipes impair, l'équipe exemptée sera gagnante et obtiendra le score de 13-7. (+6)

Article 3 : le classement final s'établit de la façon suivante :

- 1) Au plus grand nombre de parties gagnées
- 2) Puis à la plus grande différence des points gagnés et concédés.

A l'issue de ces classements, des finales peuvent être éventuellement organisées entre les meilleurs classements.

Article 4 : IMPORTANT

Les équipes qui se seront qualifiées aux différents niveaux de concours (**départemental**, **régional**, **national**) devront se présenter avec les 3 mêmes personnes ayant concouru aux qualifications.

A défaut, il sera fait appel à l'équipe suivante dans le classement.

Article 5 : à chaque concours, un arbitre, officiel ou non, sera désigné et seul juge.

I – Les qualifications pour le concours départemental

1^{er} niveau : le Territoire

Le Territoire organise **avant le 31 mai** de chaque année, une ou deux concours (1 « Hommes-Mixte » et 1 « Femmes » si nécessaire), toujours en triplettes (3 joueurs, 2 boules).

Conséquences :

- Les **3 premières équipes** « Hommes-Mixte » sont qualifiées pour participer au **concours départemental**.
- La **1^{ère} équipe** « Femmes » est qualifiée pour participer au **concours départemental**.

2^{ème} niveau : Initiativ'Retraite 53

Une équipe « Hommes-Mixte » et une équipe « Femmes » sont qualifiées pour participer au **concours départemental**.

Chaque responsable communique à la fédération départementale (au plus tôt) **les noms des qualifié(e)s** avec la fiche d'engagement et les frais d'inscription.

Une participation de 8€ par joueur (ou autres) est demandée afin de contribuer aux frais d'hébergement des deux meilleures équipes qui concourront sur **concours national**.

Les équipes et leurs supporters auront la possibilité de déjeuner sur place.

3^{ème} niveau : la Journée de la forme départementale

A la Journée de la forme, deux concours sont organisés : « Hommes-Mixte » et « Femmes ».

Conséquences :

- Les **4 premières équipes** « Hommes-Mixte », ainsi que la **première équipe** « Femmes » sont qualifiées pour participer directement au **concours régional**.
- Les **5^{ème} et 6^{ème}** équipes « Hommes-Mixte » sont qualifiées pour participer au **concours départemental**
- Les **2^{ème} et 3^{ème}** équipes « Femmes » sont qualifiées pour participer au **concours départemental**.

II – Les qualifications pour le concours départemental

IMPORTANT : les joueurs(joueuses) d'une équipe **classée 1^{ère}** dans chaque catégorie au niveau départemental **ne peuvent pas concourir l'année suivante au concours départemental**.

Par contre, elles sont inscrites d'office pour le **concours régional**.

L'accueil se fera dès 7h30, le **jet du but étant à 8h30**. Les équipes engagées qui ne se seront pas présentées à cette heure seront éliminées.

Un concours « Hommes-Mixte » et un concours « Femmes » issues des sélections des territoires se dérouleront sur des terrains numérotés.

3 parties se joueront le matin de 8h30 à 12h, et la 4^{ème} de 14h à 15h. Les demi-finales et les finales suivront.

Conséquences à l'issue de ces 4 parties :

1. Les **4 premières équipes** de chaque catégorie, et après tirage au sort, disputeront une demi-finale et une finale (temps non limité).
2. **L'équipe classée 1^{ère}** de chaque catégorie sera automatiquement sélectionnée pour participer au **concours national** de pétanque.
3. Dans le **concours « Hommes-Mixte »**, les 12 premières équipes (moins le vainqueur de la finale) seront sélectionnés pour le **concours régional** (ou suivant si désistement), **donc 11 équipes**.
4. Dans le concours « **Femmes** », les 3 premières équipes (moins le vainqueur de la finale) seront sélectionnées pour le **concours régional** (ou suivant si désistement), **donc 2 équipes**.

III – Les qualifications pour le concours régional

Ce concours concerne les départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

Chaque département ne peut présenter que **20 équipes** (16 « Hommes-Mixte » et 4 « Femmes »).

➤ Qualifications pour le concours régional

- **16 équipes « Hommes-Mixte »** seront sélectionnés au département, à savoir :
 - L'équipe classée 1^{ère} au **concours départemental** de l'année précédente
 - Les 4 équipes qualifiées à la **Journée de la forme**
 - Les 11 premières équipes qualifiées au **concours départemental** de l'année en cours
- **4 équipes « Femmes »** seront sélectionnées au département, à savoir :
 - L'équipe classée 1^{ère} au **concours départemental** de l'année précédente
 - L'équipe classée 1^{ère} à la **Journée de la forme**
 - Les 2^{ème} et 3^{ème} équipes qualifiées au **concours départemental** de l'année en cours

Conséquence : la meilleure équipe de chaque catégorie au **concours régional** sera qualifiée pour le concours national.

III – Les qualifications pour le **concours national**

Ce concours concerne la France entière. Il se joue en triplettes (3 joueurs, 2 boules).

Généralités Mouvement 53 subventionne la participation de **2 équipes** (1 « Hommes-Mixte » et 1 « Femmes ») pour les frais d'hébergement, de restauration et d'engagement.

Le transport reste à la charge des équipes, et des éventuels accompagnants, qui devront également s'acquitter des frais les concernant (hébergement, repas, visites). Dans le cas d'une arrivée anticipée, les frais sont à la charge entière des joueurs et des éventuels accompagnants.

Les accompagnants des équipes qualifiées peuvent participer à la finale nationale, à condition qu'ils s'inscrivent en même temps que leurs conjoints respectifs. Dans ce cas, ils devront s'acquitter eux-mêmes de tous les frais (hébergement, repas, engagement).